

# Organisation pour la Conservation de la Faune Sauvage en Afrique (OCFSA)

---

Conseil des Ministres

OCFSA/CM/sess. Extra doc1

---

Session Extraordinaire  
Yaoundé, le  
Point 1

## NOTE D'INFORMATION SUR LE SIEGE ET L'ACCORD DE SIEGE DE L'OCFSA

### NOTE DU SECRETARIAT

Le Cameroun qui assure la présidence en exercice de l'Organisation pour la Conservation de la Faune Sauvage d'Afrique (OCFSA), et à qui incombe l'impérieuse mission d'impulser sa redynamisation, a entrepris la procédure de signature de l'accord de siège entre le Gouvernement Camerounais et l'OCFSA, laquelle démarche a permis au Chef de l'Etat Camerounais de marquer sa Haute Autorisation pour la signature dudit accord de siège. Les dispositions sont entreprises en vue de la signature de cet accord au cours du présent Conseil des ministres de l'OCFSA.

Par ailleurs, le Président en exercice de l'OCFSA, Monsieur **NGOLE Philip NGWESE**, Ministre en charge des Forêts et de la Faune du Cameroun, a saisi son homologue des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières, en vue d'attribuer un local à usage de bureaux à l'OCFSA, en attendant la construction du bâtiment siège de la COMIFAC où un espace sera réservé à cette organisation. En attendant, un local a déjà été attribué à l'OCFSA au quartier NGOUSSO à Yaoundé, disposant d'une quarantaine de pièces.

# Organisation pour la Conservation de la Faune Sauvage en Afrique (OCFSA)

Conseil des Ministres

OCFSA/CM/sess. Extra doc 2

Session Extraordinaire  
Yaoundé, le  
Point 2

## AUDIT FINANCIER ET COMPTABLE DE L'OCFSA

### NOTE DU SECRETARIAT

L'Organisation pour la Conservation de la Faune Sauvage d'Afrique (OCFSA), fonctionne avec les contributions de ses Etats membres et de celles de la Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale (CEEAC). En 2011, lors de la réunion des Ministres de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), tenue à Kinshasa, mandat avait été donné au Cameroun de faire un audit financier et comptable de l'OCFSA, et d'élaborer un Plan de Restructuration de celle-ci. Le Président en exercice de cette Organisation a fait réaliser cet audit financier pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2007 au 31 mai 2012. Les contributions des Etats membres pour la période sous audit s'élèvent à FCFA 133 879 048 et sont détaillées dans le tableau ci-dessous:

années	ETAT DE PAIEMENT DES CONTRIBUTIONS						TOTALS ANNUELS
	Pays membres de l'OCFSA						
	RCA	Cameroun	Gabon	Congo	Tchad	Soudan	
2007	15 000 000	16 500 000	/	/	/	/	31 500 000
2008	15 000 000	15 377 874	/	/	/	/	30 377 874
2009	15 000 000	9 053 497	/	/	/	/	24 053 497
2010	15 000 000	13 947 677	/	10 000 000	/	/	38 947 677
2011	6 000 000	/	/	3 000 000	/	/	9 000 000
<b>Totaux</b>	<b>66 000 000</b>	<b>54 879 048</b>	<b>0</b>	<b>13 000 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>133 879 048</b>

Au vu de la situation des chiffres sur le tableau ci-haut, présentés par le Secrétaire Permanent et la Secrétaire Comptable, il ressort que le Secrétaire Permanent n'a pas fourni les preuves du paiement des contributions de la CEEAC, qui s'élèvent à 79 000 000 de FCFA ainsi que celles du Congo de 2007 à 2009. Pourtant, il reconnaît que ces fonds ont été effectivement virés dans le compte de l'OCFSA. Aussi, la Secrétaire Comptable déclare que 45 000 000 de FCFA, cotisation de la RCA, étaient reçues par le Secrétaire Permanent, mais virés dans un compte à la Cameroon Bank Corporation (CBC), autre que celui de l'OCFSA. Aussi, entre 2008 et 2009, le Secrétaire Permanent a effectué des missions d'un montant de FCFA 4 225 750. Seulement, les justificatifs produits ne permettent pas d'apprécier la nature et le bien fondé de ces missions pour l'OCFSA. Dans le même sens, le Secrétaire Permanent s'est fait remboursé un montant de FCFA 5 000 000 représentant ses

frais médicaux sans justificatifs préalable, alors que les frais médicaux évalués à 10% de son salaire lui sont payés chaque mois. Suite à la fin du mandat du Secrétaire Permanent, Monsieur OKO Ruffin, ex-Chargé des Etudes et des Programmes a assuré la continuité du service. Le budget géré pendant cette période n'a pas été justifié.

	ETAT DES ARRIERES DES CONTRIBUTIONS EGALITAIRES DES ETATS MEMBRES DE L'OCFSA						TOTAUX ANNUELS
années	Pays membres de l'OCFSA						
	RCA	Cameroun	Gabon	Congo	Tchad	Soudan	
2002	/		15 000 000	10 500 000	10 500 000	10 500 000	46 500 000
2003	/		15 000 000	5 000 000	5 500 000	10 500 000	36 000 000
2004	/	4 500 000	15 000 000		15 000 000	15 000 000	49 500 000
2005	/	5 000 000	15 000 000	5 000 000	15 000 000	15 000 000	55 000 000
2006	/	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	75 000 000
2007	/	1 500 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	61 500 000
2008	/	377 874	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	60 377 874
2009	/	5 946 503	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	65 946 503
2010	/	1 052 323	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	61 052 323
2011	9 000 000	/	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	69 000 000
2012	15 000 000	/	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	75 000 000
<b>Totaux</b>	<b>24 000 000</b>	<b>33 376 700</b>	<b>165 000 000</b>	<b>125 500 000</b>	<b>151 000 000</b>	<b>156 000 000</b>	

**NB : Les contributions du Cameroun pour 2013 et 2014 ont été payées.** Les arriérés de salaires concernant le personnel de l'OCFSA sur la période sous audit se présente comme suit :

Synthèse des arriérés de salaires reçus de 2007 à mai 2013								total
Noms et prénoms	Avances reçues							
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	
SELEBANGUE Philémon (SP)	2 593 250	16 693 728	2 550 059	12 294 751				34 131 788
OKO Ruffin (CEP)	2 961 620	13 559 934	7 032 325	20 801 183	3 000 000			47 355 062
NGO OMAM SC	1 728 330	4 021 037	2 021 172	3 852 269				11 622 808
PEGNYEMB Bernadette SI	1 097 700			4 63 022				1 560 722
GUESSIKREO Mathieu	803 700			471 459				1 275 159
NGOLE Jean Bernard (gardien)		370 000		150 000				520 000
PIDJOU Marlène (blanchisseur)		390 000		150 000				540 000
MVROUMSIA Pierre (chauffeur)	407 700							????
TIENTCHEU T. Delphine	407 700							????
<b>total</b>	<b>10 000 000</b>	<b>35 034 699</b>	<b>11 603 556</b>	<b>38 182 684</b>	<b>3 000 000</b>			<b>97 820 939</b>

Il ressort de ce tableau qu'un montant de FCFA 97 930 545 représente le solde théorique de trésorerie, dans la mesure où le relevé bancaire indique plutôt qu'un solde de FCFA 45 686, la différence, soit FCFA 97 884 859 représente les retraits effectués par le Secrétaire Permanent pour lequel aucune pièce justificative n'a été produite.

#### Etat des arriérés des salaires du personnel de l'OCFSA.

Noms et prénoms	Synthèse des arriérés de salaires dus de 2005 à mai 2012			Solde à payer
	Salaires dus	Avances reçues	Autres paiements	
SELEBANGUE Philémon (SP)	153 641 756	31 538 538	108 670 609	13 432 609
OKO Ruffin (CEP)	161 503 344	44 393 442		117 109 902
NGO OMAM SC	24 056 869	9 894 478		14 162 391
PEGNYEMB Bernadette SI	5 464 900	1 560 722		3 904 178
GUESSIKREO Mathieu	970 270	471 459		498 811
<b>total</b>	<b>345 637 138</b>	<b>87 858 639</b>	<b>108 670 609</b>	<b>149 107 891</b>

L'évaluation des arriérés des salaires dus au personnel de l'OCFSA au 31 mai 2012 s'évalue à un montant de FCFA 149 107 891. C'est la différence entre les sommes normalement dues de 2005 à 2012 et les avances déjà perçues sur la même période. Il intègre les congés en ce qui concerne son calcul.

#### RECOMMANDATIONS AU CONSEIL DES MINISTRES

Les experts recommandent aux Ministres :

- de payer les arriérés des contributions égalitaires à l'OCFSA ;
- de régler les arriérés de salaires du personnel de l'OCFSA ;
- d'autoriser le prélèvement dans les arriérés de salaires de Monsieur SELEBANGUE Philémon, ex Secrétaire Permanent de l'OCFSA, et Monsieur OKO Ruffin, ex Chargé des études et programmes, les sommes indûment perçues.

# Organisation pour la Conservation de la Faune Sauvage en Afrique (OCFSA)

-----  
Conseil des Ministres

OCFSA/CM/sess. Extra doc 3

---

Session Extraordinaire  
Yaoundé, le  
Point 3

## Plan de restructuration de l'OCFSA

### Note du Secrétariat

L'Organisation pour la Conservation de la Faune Sauvage en Afrique (OCFSA) a été créée en 1984 à Khartoum au Soudan avec comme autorité de tutelle la Conférence des Ministres des Etats d'Afrique Centrale sur la Conservation de la Faune Sauvage (CMEACCFS).

La création de l'OCFSA a été saluée comme une avancée majeure pour la conservation de la faune, une idée novatrice sur la valorisation des ressources fauniques et comme un argument de protection fiable donnant les moyens d'intervenir dans un cadre supranational, pour lutter efficacement contre les grands braconniers et les réseaux des trafiquants des produits de la faune.

L'espoir porté sur l'OCFSA s'est vite estompé à cause du rendement médiocre de la structure consécutif à des dysfonctionnements divers. Par ailleurs, ses missions restent pertinentes, et méritent d'être revisitées à cause de l'évolution du contexte de conservation de la biodiversité à l'échelle nationale, sous-régionale et internationale.

Face à cette situation, le Président en exercice de l'OCFSA a fait réaliser un état des lieux de cette Organisation en octobre 2010. Le Conseil des Ministres de la COMIFAC ayant pris acte des conclusions de cet état des lieux, a demandé au Président en exercice de commanditer un audit financier et comptable de l'OCFSA. Face aux difficultés que traversaient la plupart des organisations chargées de mettre en œuvre le Plan de Convergence de la COMIFAC, la CEEAC a commandité un audit organisationnel et institutionnel non seulement de l'OCFSA, mais aussi de l'ADIE, de l'OAB et du Secrétariat Exécutif (SE) de la COMIFAC.

Les résultats issus aussi bien de l'état des lieux et de l'audit suscités ont proposé quatre scénarii de reformes à savoir :

- 1) l'OCFSA est organisée dans sa forme actuelle ;
- 2) l'OCFSA est reformée et garde le statut de personne juridique ;
- 3) l'OCFSA est reformée pour devenir un service du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC (sans personnalité juridique) ;
- 4) l'OCFSA est dissoute.

Parmi ces propositions, le Conseil des Ministres de la COMIFAC, en sa session extraordinaire de mai 2011 à Kinshasa, a opté pour la restructuration de l'OCFSA en une structure légère attachée à la COMIFAC et a donné mandat au président en exercice de l'OCFSA de conduire la réforme.

Afin de pouvoir engager cette réforme, un Plan, intitulé "Plan de restructuration de l'Organisation pour la Conservation de la Faune sauvage en Afrique a été élaboré.

Ce document comprend outre l'approche méthodologique, les points suivants:

- Révision des statuts de l'OCFSA;
- Elaboration des documents de base de l'OCFSA;
- Réalisation d'un audit financier et comptable;
- Plan stratégique étendu sur 10 à 20 ans, accompagné d'un plan opérationnel;
- Mobilisation des ressources;
- Proposition d'une structure légère de l'OCFSA.

S'agissant de la révision des statuts de l'OCFSA, il apparaît que trois pays sur six l'ont signé, ce qui prouve un manque d'appropriation de l'institution par les pays membres et ce qui aurait provoqué le dysfonctionnement de cette structure. Il faut pallier à ce manquement en révisant ces statuts tout en revisitant sa vision et ses missions afin de les mettre en phase avec les préoccupations actuelles de conservation de la biodiversité.

Concernant les documents de base ils ont été initiés en interne. Il s'agit du manuel des procédures administratives, financières et comptables, du règlement intérieur, du statut du personnel. Ces documents de base n'ont pas été pris en compte par les autorités chargées de gérer l'OCFSA. L'on a assisté à cet effet, à la démobilité du personnel et à une inertie totale de la structure. Il est nécessaire de confier l'actualisation de ces documents à un cabinet de consultance en développement organisationnel.

Quant à la réalisation d'un audit financier et comptable, des manquements de gestion ont été relevés par l'état des lieux et l'audit institutionnel et organisationnel de l'OCFSA. Face à cette situation, un audit financier et comptable a été commandité pour la période 2002-2006, cependant son rapport reste introuvable et semble n'avoir pas été approuvé par le Conseil des Ministres de l'OCFSA. Un nouvel audit financier et comptable a été recommandé et réalisé, ce qui a permis de connaître les états de comptes.

Le plan stratégique énumère les activités phares de l'OCFSA qui enrichissent et actualisent les missions de cette structure dont l'exécution permettra de relancer l'OCFSA. Il est décliné en plan opérationnel qui mentionne les produits, les indicateurs, les sources de vérification, le chronogramme, les priorités, les responsables et le coût de ces activités.

En ce qui concerne la mobilisation des ressources, l'OCFSA a fonctionné avec des moyens limités, constitués des contributions égalitaires irrégulières et parfois absentes de pays membres. C'est pourquoi, l'atteinte des objectifs de l'OCFSA n'a pas été possible. Il est recommandé aux pays membres de s'acquitter du paiement des arriérés et en-cours des cotisations égalitaires qui va permettre le recrutement et la mobilisation d'un personnel qualifié et compétent, l'acquisition d'un matériel roulant, informatique et bureautique performant. Par ailleurs, l'OCFSA a besoin d'un siège.

S'agissant d'une structure légère de l'OCFSA, le point d'ancrage de l'OCFSA, reste le plan de convergence en son axe stratégique 1. L'OCFSA est un organisme spécialisé de la COMIFAC sur les questions de gestion de la faune sauvage, elle va contribuer à la mise en œuvre du plan de convergence, mais n'est pas une entité dépendante de la COMIFAC. Toutefois, cette dernière doit accompagner l'OCFSA dans sa réforme jusqu'à ce qu'elle recouvre son autonomie. Pour recouvrer cette autonomie, la nouvelle structure de l'OCFSA envisagée comprend:

- un Directeur technique

- un Expert en gestion et conservation de la faune
- un Assistant administratif et comptable
- un Chauffeur
- un Planton/ Agent d'Entretien
- un Gardien

### **RECOMMANDATIONS AU CONSEIL DES MINISTRES**

Les experts recommandent aux Ministres de :

- adopter le document du plan de restructuration de l'OCFSA ;
- demander au Président en exercice de l'OCFSA de recruter un cabinet de consultance à l'effet d'élaborer le manuel de procédures administratives, financières et comptables de l'OCFSA.

# Organisation pour la Conservation de la Faune Sauvage en Afrique (OCFSA)

-----  
Conseil des Ministres

OCFSA/CM/sess. Extra doc 4

---

Session Extraordinaire  
Yaoundé, le  
Point 4

## Plan d'actions de l'OCFSA et programme de travail

### Note du Secrétariat

Le plan de restructuration de l'OCFSA a proposé un plan opérationnel étendu sur 10 à 20 ans qui tient compte du plan de convergence où l'OCFSA prend son ancrage. Il manque à celui-ci les aspects administratifs qu'il faut y intégrer. Ce plan d'action présente des activités dont la mise en œuvre concourt au rayonnement de cette structure. Il est composé des points suivants:

#### **-Installation et fonctionnement normal de l'OCFSA**

Le Cameroun a donné l'accord de siège à l'OCFSA. Des pleins pouvoirs ont été donnés au Ministre des Relations Extérieures et au Ministre des Forêts et de la Faune, Président en exercice de l'OCFSA de signer cet accord. L'OCFSA est aujourd'hui doté d'un bâtiment situé au quartier NGOUSSO à Yaoundé. Il faut recruter un gardien pour les sécuriser.

#### **-Actualisation des statuts, des missions et des documents de base de l'OCFSA**

Les statuts, missions et documents de base de l'OCFSA à l'instar du manuel des procédures administratives et financières, le règlement intérieur et même les missions doivent être revisités pour être en phase avec les préoccupations actuelles de conservation de la faune, les politiques nationales en matière de gestion de la faune et également pour mieux asseoir la structure. Aussi, le dysfonctionnement observé dans la gestion pourrait être attribué à l'absence ou à la non application des textes de base.

#### **- Coopération avec les organismes, initiatives et projets régionaux**

Il existe dans la sous-région et même dans d'autres régions des organismes, projets et initiatives à caractère régional qui poursuivent les mêmes objectifs que l'OCFSA. L'on peut citer entre autres : les Organisations Non Gouvernementales Internationales qui s'occupent de la conservation de la biodiversité (WWF, UICN, WCS, TRAFFIC, AWF, etc.) des Organisations sous régionales (RAPAC) et des initiatives, (TNS, TRIDOM) et divers Programmes et projets (PACEBco, ECOFAC). Des négociations et la formalisation des partenariats doivent être développées entre l'OCFSA et ces structures à travers des memoranda d'entente. Il doit également développer une coopération accrue avec les ONGs nationales. Une plate-forme de collaboration est envisageable avec Interpol et les services de renseignements généraux.

#### **-Suivi des accords tri et bi nationaux sur les aires protégées transfrontalières**

L'OCFSA est impliquée dans le suivi des programmes transfrontaliers définis dans le Plan de Convergence de la COMIFAC. Le Secrétariat de l'OCFSA était rapporteur du Comité tri-national de supervision et d'arbitrage du Tri-nationale de la Sangha et il prévu que ce soit le même cas dans tous



les autres programmes à venir. A ce titre, l'OCFSA est chargée entre autres de proposer des protocoles d'accords en rapport avec les responsables des programmes et d'en suivre l'exécution.

#### **- Développement des normes d'aménagement de la faune dans les aires protégées et les zones transfrontalières**

Cette action est une préoccupation majeure de l'OCFSA. Sa mise en œuvre devra s'effectuer avec l'appui des partenaires extérieurs et des services techniques nationaux. Il est remarquable que chaque pays dispose des normes ou des directives dans le cadre de la gestion des aires protégées. Ces normes deviennent complexes lorsqu'il s'agit de gérer les aires protégées transfrontalières. Il est question ici de développer les normes standards d'aménagement et de surveillance des aires protégées transfrontalières.

#### **-Elaboration et mise en œuvre de la stratégie de lutte contre le braconnage au niveau local et régional**

Une étude a été déjà réalisée pour le compte de l'OCFSA. Certains pays disposent déjà d'une stratégie nationale de lutte contre le braconnage. Cependant la plupart des pays de l'OCFSA n'ont pas encore élaboré ce genre de document. Il serait souhaitable de partir des stratégies nationales qui tiennent déjà compte des spécificités locales pour élaborer et mettre en œuvre la stratégie régionale qui s'appliquera dans les zones transfrontalières. Il faudra s'appuyer sur l'expérience des pays avancés dans ce domaine, le support des ONGs, des projets de conservation et des initiatives comme TNS, TRIDOM.

#### **- Mise en œuvre de la stratégie de lutte contre le braconnage**

Une étude commanditée par la FAO sur un système de contrôle dans les zones transfrontalières des pays membres de l'OCFSA et certains pays du Bassin du Congo a permis de dégager des axes d'actions à mener en matière de lutte contre le braconnage en termes de renforcement des capacités d'interaction des institutions nationales en charge de la faune (équipement, formation) ;

En tenant compte du schéma fonctionnel de la COMIFAC, l'OCFSA est chargée au niveau des zones transfrontalières de mettre en place une stratégie fiable basée sur les accords de LUSAKA dans les pays de l'Afrique de l'Est et du Sud. La stratégie une fois mise en place, suivra sa mise en application en conformité avec les aspirations des Etats et les conventions internationales à l'instar de la CITES. La participation effective des Etats à travers la mise en place des équipes conjointes de surveillance, le développement de l'intelligentsia contre la cybercriminalité faunique, la coordination des actions de Lutte Anti Braconnage et des systèmes de renseignements, dans la conduite des opérations coups de poings ou des patrouilles au niveau des zones transfrontalières s'avèrent nécessaire.

#### **- Développement d'une base de données sur le braconnage et le trafic des produits de la faune**

Cette activité est vivement recommandée car elle permet de mieux compiler les statistiques, de les capitaliser en vue de mieux mener les luttes anti-braconnage futures. Cela permettra de se remettre en cause, de corriger les faiblesses et d'éviter les échecs, de mettre en cohérence les législations nationales en vue d'obtenir de bons résultats.

A travers une banque des données régulièrement renseignées et partagées, les Etats auront à leur disposition des informations nécessaires devant aider à la prise de décision. Pour le partage d'information, un bulletin d'informations dont la forme reste à définir sera produit chaque trimestre.

#### **- Promotion de l'implication des communautés dans la gestion des ressources fauniques à travers la sensibilisation et la formation**

Les communautés méconnaissent les législations en vigueur en matière de gestion de la faune sauvage et de son habitat. La faune sauvage constitue une source de protéine indéniable pour les

populations de la sous-région. L'accès à cette ressource n'est pas toujours facile en raison de la méconnaissance des textes régissant la chasse. Il est nécessaire, au niveau de chaque Etat membre, d'organiser des campagnes d'éducation, d'information, et de communication du grand Public sur les lois fauniques.

#### **-Participation à des réunions régionales et internationales**

Pour que l'OCFSA se fasse connaître, il est intéressant que cette structure participe aux réunions importantes au niveau international afin de valoriser les efforts des Etats membres en matière de la conservation et la gestion durable de la faune.

#### **- Missions dans les pays membres**

Des contacts réguliers doivent être établis entre les responsables de l'OCFSA et les pays membres afin de débattre les problèmes de l'heure qui se posent tant au niveau national qu'aux niveaux sous-régional qu'international. La mobilisation des leviers politiques et diplomatiques (lobbying, plaidoyer, etc.)

#### **- Mobilisation des ressources**

Pour que ces différentes activités connaissent une mise en œuvre effective, il est intéressant que l'équipe chargée de la Gestion de l'OCFSA soit recrutée, mobilisée et dotée des moyens matériels et financiers adéquats. Ces moyens financiers devront provenir des contributions des pays membres, des levées de fonds assurées par l'équipe mise en place, des dons et des legs.

A ce titre, chaque pays membre de l'OCFSA est instamment invité à s'acquitter de ses contributions égalitaires et en même temps éponger ses arriérés.